

chausson

Client n° 276400

N°TVA:

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRAILLE
46230 CIEURAC



FACTURE n° 09844048 du 31/12/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 19742466 DU 3/12/25 ENLEVE AG. LALBENQUE Signé par eric V/REF: CHANTIER 86013 POUSSOU								
146045.02	KNAUF STANDARD KS BA13 260/120	37,44	M2		2,92	109,32		
	dont Eco-Contribution					(4,49)		
174894.05	MONTANT 48/35-3,00ML GYPSO	60	ML		0,85	51,00		
	dont Eco-Contribution					(0,60)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	3	ML		0,70	2,10		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
BON N° 15848896 DU 9/12/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ERIC V/REF: CHANTIER 86013 POUSSOU								
104712.01	VIS TTPC 25 -BTE 1000 GYPSO	1	U		9,35	9,35		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
174894.05	MONTANT 48/35-3,00ML GYPSO	90	ML		0,85	76,50		
	dont Eco-Contribution					(0,90)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML		0,70	21,00		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
BON N° 15848965 DU 10/12/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ERIC V/REF: CHANTIER 86013 POUSSOU								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40.Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX
SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A
Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

1065 ON

Client n° 276400

N°TVA:

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRAILLE
46230 CIEURAC



FACTURE n° 09844048 du 31/12/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	12	ML	0,70	8,40		
	dont Eco-Contribution				(0,12)		
BON N° 19742730 DU 18/12/25 ENLEVE AG. LALBENQUE							
Signé par ERIC							
322075.01	LANKO RESIST HYDRO 238 -BIDON 5L	2	U	42,92	85,84		
BON N° 15849373 DU 22/12/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ERIC							
V/REF: CHANTIER 42371 JAROZ							
6952.05	PREGYPLAC BA13 300/120	14,40	M2	2,92	42,05		
	dont Eco-Contribution				(1,73)		
6952.05	PREGYPLAC BA13 300/120	21,60	M2	2,92	63,07		
	dont Eco-Contribution				(2,59)		
BON N° 15849375 DU 22/12/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ERIC							
2435.02	PREGYDRO BA13 300/120	14,40	M2	7,83	112,75		
	dont Eco-Contribution				(1,73)		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(12,52)		

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001223978 Eric CAMPOS

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
586,38	20,00% 117,28	703,66	31/01/26	L.C.R.	17807 00832 75421857516 41

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 276400

N°TVA:

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRAILLE
46230 CIEURAC



AVOIR n° 09844049 du 31/12/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 19742737 DU 18/12/25 SUR BON 19742730 AG. LALBENQUE								
322075.01	LANKO RESIST HYDRO 238	-BIDON 5L	-1	U	42,92	-42,92		
AVOIR N° 15849374 DU 22/12/25 SUR BON 15849373 AG. CAHORS								
V/REF: CHANTIER 42371 JAROSZ								
6952.05	PREGYPLAC BA13	300/120	-14,40	M2	2,92	-42,05		
	dont Eco-Contribution					(-1,73)		
	Total Eco-Contribution					(-1,73)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-84,97	20,00% -16,99	-101,96	31/01/26	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40€Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.